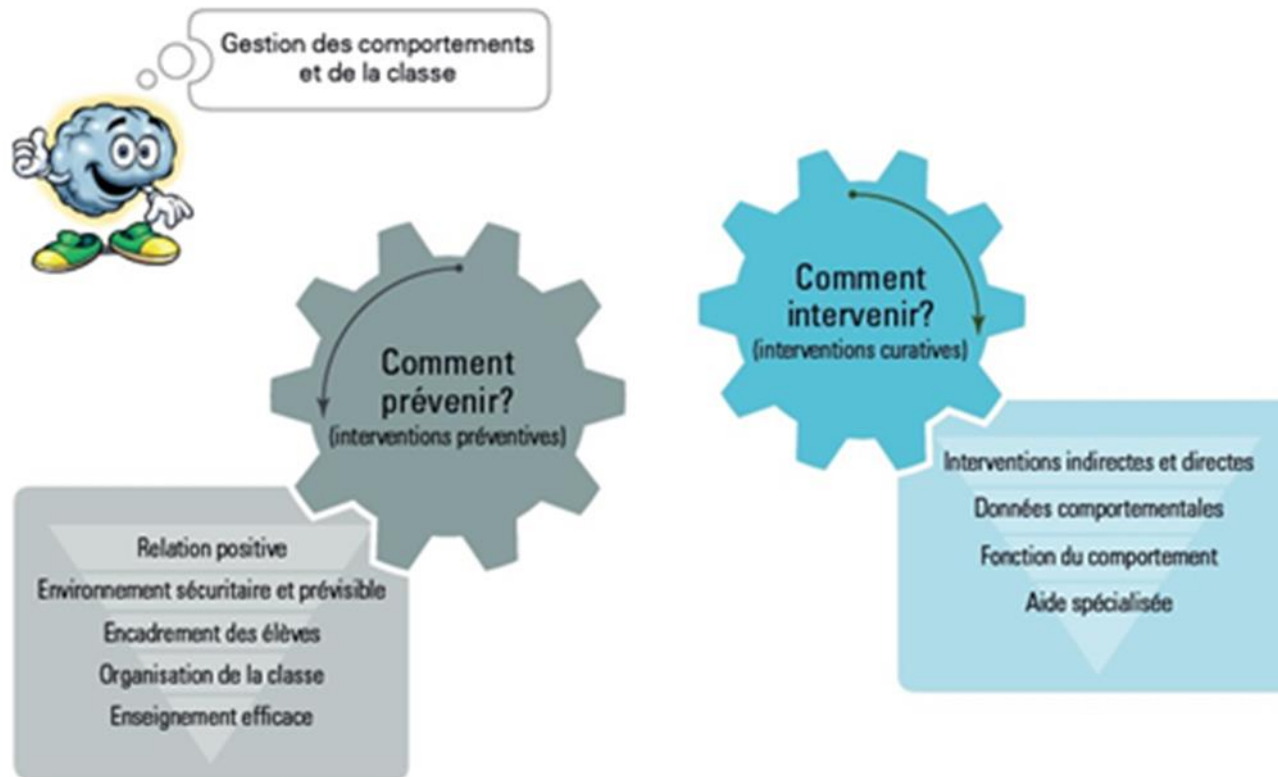


Le code de vie éducatif

L'école Du P'tit bonheur accueille des élèves du préscolaire à la 6^{ème} année. Notre école est une mini-société. Elle s'inspire des droits de la personne pour encadrer l'ensemble de la vie scolaire.



Le schéma illustre le fait que les activités de formation sur le civisme et les règles de conduite s'inscrivent dans une volonté de faire de l'école un milieu où il fait bon vivre et où s'incarnent dans des gestes concrets, les valeurs qui favorisent le vivre-ensemble.

Notre code de vie vise à développer le respect, l'estime de soi, la responsabilisation et le sens de l'effort chez les élèves, tout en s'assurant d'un partenariat avec les parents. Nous voulons créer, à l'école Du P'tit bonheur, un climat favorable à la réussite et permettre à tous de vivre en harmonie les uns avec les autres

L'encadrement offert à l'école reconnaît à l'élève le droit à l'erreur, en autant qu'il fasse des efforts pour améliorer sa conduite. C'est pourquoi nous priorisons un système disciplinaire éducatif plutôt que punitif.

Les règles choisies reflètent les valeurs de notre école :

- Le respect, les responsabilités et l'harmonie

Les objectifs :

- Apprendre dans un milieu où le climat est sécuritaire, respectueux et pacifique;
- Amener l'élève à développer des habiletés dans la résolution de conflits interpersonnels.

Les fondements de l'encadrement à l'école :

- Des règles claires et peu nombreuses;
- Des interventions éducatives rapides axées sur les besoins des élèves;
- Des mesures d'aide et de soutien par les membres du personnel;
- Une collaboration étroite entre tous les intervenants.

Nous croyons à l'importance d'orienter nos interventions positivement, dans le but de souligner le bon rendement général de nos élèves et leur adhésion à notre code de vie. Pour ce faire, nous porterons attention à valoriser la bonne conduite.

Il est démontré que la collaboration école-famille est un facteur de réussite scolaire chez les enfants. Nous comptons sur vous, chers parents, afin qu'ensemble, nous aidions votre enfant à vivre dans un milieu où il pourra être heureux. Votre support est important!

Les règles de conduite de l'école

1. Les attitudes et les comportements attendus à notre école

Ces attitudes et comportements feront l'objet d'un enseignement régulier, de rétroaction et de valorisation.

Aires de vie/ Valeurs	Cour de récréation	Vestiaires et corridors	Classe	Salle de toilettes	Gymnase	Bibliothèque	Service de garde	Entrées et sorties des élèves pour le transport scolaire
Être respectueux et responsable	<p>J'entretiens de bonnes relations avec les autres.</p> <p>Je demeure dans les zones autorisées dans la cour d'école.</p> <p>Lorsque j'ai un conflit, je tente de le régler. -Je me calme -Je parle de la situation et de mes sentiments -Je cherche et je trouve une solution - Si je ne réussis pas, je demande l'aide d'un adulte.</p> <p>Je respecte les horaires et les règles des plateaux de jeu.</p> <p>Je prends soin de l'environnement (jeux, modules de jeu, matériel).</p> <p>Je jette mes déchets dans la poubelle.</p> <p>À la cloche, j'arrête le jeu et je me dirige vers l'entrée pour me placer en rang.</p>	<p>Lorsque j'arrive dans l'école, je me dirige à mon casier en marchant.</p> <p>Je suis calme et silencieux.</p> <p>Je chuchote lorsque j'ai besoin de m'adresser à un adulte.</p> <p>J'ouvre ma porte de casier doucement en demeurant dans mon espace.</p> <p>En tout temps, je range mes vêtements dans mon casier et ma boîte à lunch sur mon casier.</p> <p>Lors des déplacements, je respecte l'espace des autres dans le rang.</p> <p>Je circule en marchant.</p> <p>Je garde la droite dans les escaliers et j'utilise toutes les marches.</p>	<p>Je prends soin des autres dans mes gestes et mes paroles.</p> <p>Je lève la main pour parler.</p> <p>J'écoute la personne qui parle.</p> <p>Je fais le travail demandé.</p> <p>Je suis concentré sur mon travail.</p> <p>Je prends soin du mobilier et du matériel.</p>	<p>Je vais à la salle de toilettes sans flâner.</p> <p>Je vais à la toilette avant de monter en classe.</p> <p>Après chaque utilisation, je m'assure que le siège de toilette est propre et je tire la chasse d'eau.</p> <p>Je me lave les mains avant de sortir en utilisant 2 jets de savon.</p> <p>Je range mes vêtements dans mon sac que je dépose sur un crochet lorsque je vais en éducation physique.</p> <p>Je laisse les sacs des autres sur les crochets.</p>	<p>J'écoute les consignes en silence.</p> <p>Je lève la main pour demander le droit de parole et j'attends mon tour pour parler.</p> <p>Je fais preuve d'un bon esprit sportif.</p> <p>J'adopte des comportements sécuritaires.</p> <p>Je prends soin du matériel.</p> <p>Je porte des vêtements adéquats (t-shirt, pantalon de sport et espadrilles).</p> <p>J'entre dans la salle de rangement seulement avec l'autorisation d'un adulte.</p>	<p>Je fréquente toujours la bibliothèque en présence d'un adulte.</p> <p>Je garde le silence ou je chuchote selon les exigences d'un adulte.</p> <p>Je prends soin des livres et je les rapporte à la date prévue.</p> <p>Je remplace les livres consultés aux bons endroits et dans la bonne position.</p> <p>Je remplace le mobilier correctement (chaises, fauteuils, coussins) après utilisation.</p>	<p>Je prends soin des autres dans mes gestes et mes paroles.</p> <p>J'écoute l'éducatrice lorsqu'elle parle.</p> <p>Je garde le silence lors de la prise de présences.</p> <p>Je prends soin et je range le matériel du service de garde.</p> <p>Je me déplace en marchant.</p> <p>Je demande l'autorisation si je dois quitter le local.</p> <p>J'informe l'éducatrice lors de mon arrivée et de mon départ à la maison.</p>	<p>J'attends le signal du surveillant avant de quitter mon casier pour sortir.</p> <p>Je rentre et je sors par la porte qui m'est assignée.</p> <p>Je me déplace en marchant sans bousculer.</p>

Les types de manquements aux règles de conduite de l'école

Ce sont la nature, la gravité et la fréquence d'un comportement qui permettent de déterminer à quel type de manquement il appartient. Cette classification peut guider les intervenants dans le choix des mesures d'aide à apporter à l'élève ayant enfreint les règles. Les manquements mineurs sont des comportements qui dérangent et perturbent (courir, se bousculer, etc.). En présence d'un comportement inhabituel d'un élève : prendre le temps de lui parler en individuel pour lui refléter nos observations et lui offrir de l'aide au besoin.

Écarts de conduite majeurs ¹

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève
<ul style="list-style-type: none">• L'élève n'a pas son matériel.• Il brise son matériel scolaire.• Il n'est pas assis à sa place.• Il ne suit pas les consignes.• Il se plaint ou argumente.• Il triche.• Il ment.• Il utilise un langage inapproprié.• Il joue avec des objets inappropriés.• Il ne complète pas ses travaux.• Il encourage les mauvais comportements.• Il n'écoute pas la personne qui parle.• Il ne s'assoit pas correctement.• Il n'assume pas ses responsabilités.• Il refuse de travailler.• Il refuse de coopérer.• Il n'a pas la tenue vestimentaire requise.• Il est en retard.• Il s'absente de l'école sans permission.• Il dessine sur le bureau.

Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres
<ul style="list-style-type: none">• L'élève parle quand il ne faut pas.• Il répond impoliment à l'adulte.• Il brise le matériel scolaire.• Il dérange les autres.• Il lance des objets.• Il fait des bruits inappropriés.• Il se chamaille.• Il blasphème en classe.• Il provoque.• Il se met debout sur les meubles.• Il se déplace sans autorisation.• Il n'est pas à sa place.• Il fait constamment abstraction des consignes.• Il exclut les autres.• Il quitte la classe sans permission.• Il émet des commentaires racistes, sexistes ou autres.• Il court dans le corridor.• Il crie, parle fort.• Il ne respecte pas l'intimité des autres aux toilettes.

**Comportements qui nuisent au bon fonctionnement lors des déplacements /
récréations / vestiaire**

- **L'élève bouscule.**
- **Il tape.**
- **Il pousse pour narguer.**
- **Il taquine exagérément les autres.**
- **Il embarque sur le dos des autres.**
- **Il cache ou lance les vêtements des autres.**
- **Il ne respecte pas les zones de couleur.**

¹ Cette liste est tirée de BISSONNETTE, Steve, Clermont GAUTHIER et Mireille CASTONGUAY, *Enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*, Chenelière éducation, 2017, p. 149.

Interventions proposées aux Blocs A et B	
<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler le comportement attendu • Renforcer le comportement attendu • Enseigner explicitement le comportement attendu • Offrir deux choix : comportement attendu et choix moins intéressant • Ignorer intentionnellement le comportement, faire diversion • Faire des interventions non verbales le plus discrètement possible (toucher l'élève, lui faire un signe, etc.) • Faire des interventions verbales de façon individuelle 	
Suggestions de conséquences éducatives en lien avec le geste	Suggestions de conséquences éducatives en lien avec le geste
Appliquer les interventions proposées aux niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Geste réparateur • Récréation velcro et éducative (ex. observer et nommer 5 Comportements d'élèves qui font le bon comportement) • Temps perdu/temps repris

RÉGLER UN CONFLIT



1

Se calmer

Il est plus facile de régler un conflit lorsque tu n'es plus en colère.



2

En parler

À l'aide d'un message clair pour exprimer mon émotion.



3

S'écouter

J'écoute l'autre s'exprimer.
Je l'écoute en silence.



4

Trouver une solution

Tous ensemble, on trouve une solution qui convient à chacun.



Au besoin, je demande l'aide d'un adulte.

Au fil des jours
LES IDEES DE ANNE MARION

Les manquements majeurs sont des comportements graves (menace, agression physique, vandalisme, **intimidation**, etc.). Lorsqu'ils se produisent, les **manquements majeurs doivent entraîner les mesures de soutien, d'encadrement et les conséquences prévues dans le code de conduite et dans le plan de lutte de l'école.**

Lors d'un écart de conduite majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. En tout temps, l'analyse des gestes accomplis, l'attitude de l'élève et sa situation seront considérées dans le choix de l'intervention. **On tiendra compte, par exemple, du stade de développement de l'élève ou du niveau de récurrence et de chronicité du comportement. Au besoin, les mesures d'aide seront inscrites dans le plan d'intervention de l'élève.**

Dans notre école, **toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé.** Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, sorties, cour de récréation) ainsi que dans le transport scolaire. Les élèves de l'école sont sous la responsabilité de tous les membres du personnel, en tout temps.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

**** Donc, si un élève est témoin ou a besoin d'aide, il doit se diriger vers une personne ressource.***



Comportements graves

« Lors d'un manquement majeur ou illégal, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »

Écart de conduite majeur (géré par l'intervenant témoin et l'éducatrice spécialisée au besoin)	Comportement qui blesse ou qui est illégal (géré par la direction)
Intimide et harcèle par des gestes, des paroles ou des attitudes	Se bagarre (échange de coups entre deux ou plusieurs personnes)
Répond impoliment à l'adulte	Menace de blesser quelqu'un ou d'endommager quelque chose
Empêche les autres d'apprendre (désorganisation volontaire dans la classe OU accumulation de <i>comportements mineurs</i> qui nuisent à l'apprentissage des autres qui perdurent malgré les interventions) <small>voir comportements en annexe</small>	Menace de mort ou est responsable de voies de fait
Ment régulièrement	Vole ou brise la propriété d'autrui (vandalisme)
Bouscule, pousse, fait trébucher, provoque les autres, participe à des jeux agressifs	Commets des actions qui blessent physiquement (mord, pousse, donne des coups de pied et de poing, etc.)
Fait des crises de colère	Capte à l'école et utilise de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire
Lance des objets dangereux (y compris les boules de neige)	Lance des objets qui blessent
Insulte, crie contre le personnel, crache sur les autres	Est en possession d'armes
Refuse d'entrer dans l'établissement ou dans un local de l'établissement	Est en possession ou sous l'effet d'alcool ou des drogues
Se sauve à l'extérieur, sur le terrain de l'école	Fume sur le terrain de l'école
	Se sauve à l'extérieur, hors du terrain de l'école

Suggestions de conséquences éducatives	Suggestions de conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec un intervenant pour faire l'apprentissage du bon comportement • Modélisation du comportement attendu • Geste réparateur en lien avec le comportement (faire un dessin, réparer ce qui a été brisé, rendre service, faire des excuses, faire une activité avec l'ami concerné, etc.) • Revoir les étapes de résolution de conflits • Contrat comportemental avec l'élève • Aménagement préventif 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec un intervenant pour faire l'apprentissage du bon comportement • Modélisation du comportement attendu • Geste réparateur en lien avec le comportement (faire un dessin, réparer ce qui a été brisé, rendre service, faire des excuses, faire une activité avec l'ami concerné, etc.) • Contrat comportemental avec l'élève • Rencontre préventive avec le PIMS (policier intervenant en milieu scolaire)

Continuum d'intervention du code de conduite

En salle de classe, un enseignement explicite des comportements attendus sera fait. Il est important de revoir les règles régulièrement (notamment après les longues fins de semaine ou les longs congés)

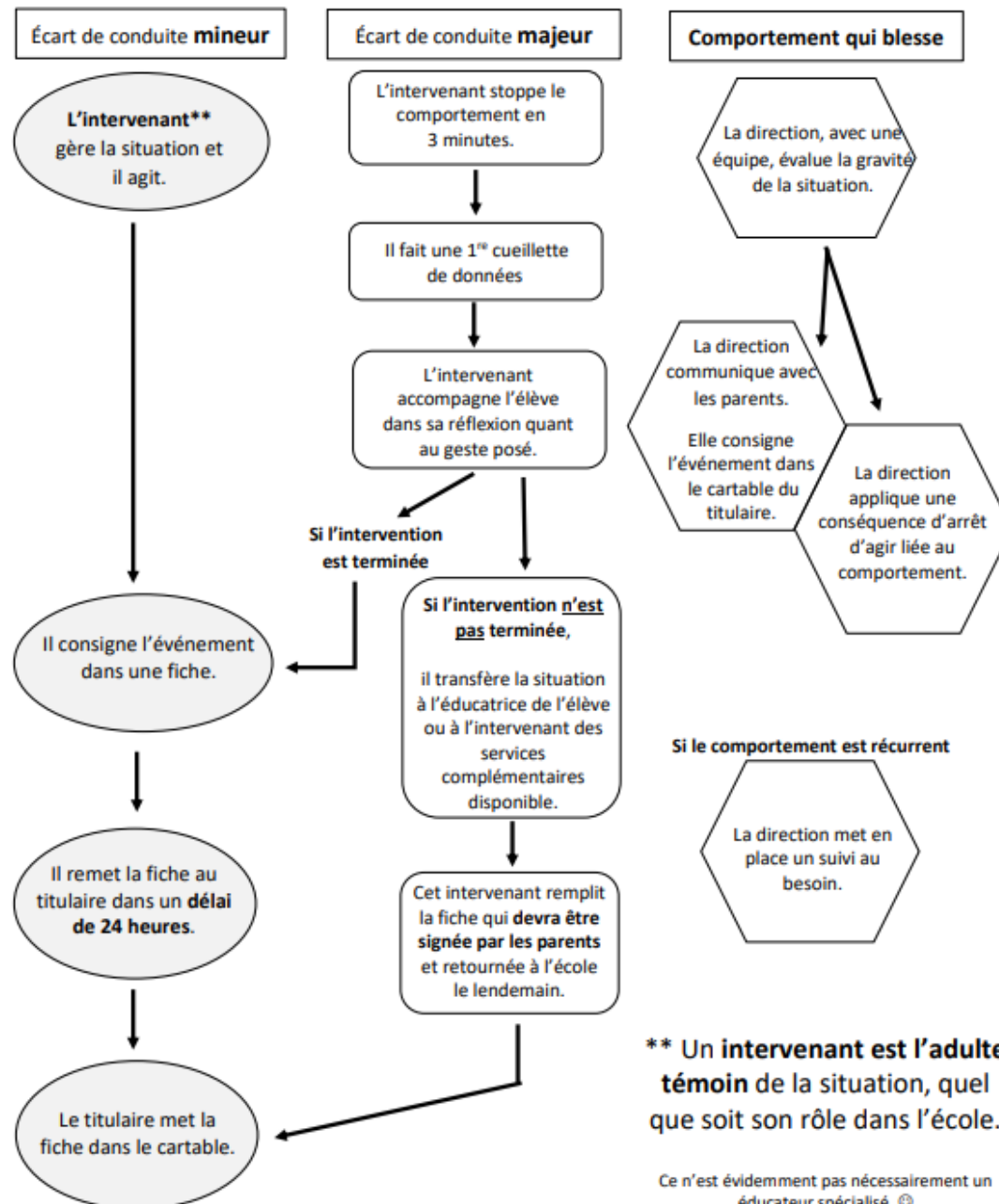
Les interventions préventives :

- Croire à la réussite des élèves
- Interagir avec tous les élèves
- Enseigner explicitement les comportements désirés
- Revoir les attentes comportementales régulièrement
- Superviser de façon constante
- Marcher dans la classe, occuper tout l'espace,
- Se diriger rapidement vers les lieux de difficultés potentielles
- Placer les élèves difficiles ou vulnérables près de l'enseignant
- Augmenter l'implication des élèves dans la tâche
- Utiliser un système de renforcement des comportements positifs
- Utiliser l'enseignement explicite

Tous gestes et échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.

Arbre décisionnel

L'intervenant évalue la situation... qui doit gérer la situation ? Il agit !



Fiche de consignation

Nom : _____

Date : _____

- Communication téléphonique avec un parent pour l'informer de la situation

Brève explication de la situation :

Ce sont la nature, la gravité et la fréquence d'un comportement qui permettent de déterminer à quel type de manquement il appartient. Cette classification peut guider les intervenants dans le choix des mesures d'aide à apporter à l'élève ayant enfreint les règles.

✓	La nature du comportement :
	A- Comportements qui nuisent à l'élève lui-même
	B- Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres
	C- Comportements qui nuisent à l'ordre général, au bon fonctionnement, au déplacement, aux récréations ou au vestiaire.
	D- Écart de conduite majeur ou comportement qui blesse

	Les conséquences éducatives selon la nature du comportement :
A	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire des interactions positives ○ Rappeler le comportement attendu et renforcer le comportement attendu ○ Enseigner explicitement le comportement attendu ○ Offrir deux choix : comportement attendu et choix moins intéressant ○ Ignorer intentionnellement le comportement, faire diversion

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Geste réparateur en lien avec le comportement (faire un dessin, réparer ce qui a été brisé, rendre service, faire des excuses, faire une activité avec l'ami concerné, etc.)
B	A + <ul style="list-style-type: none"> ○ Récréation velcro et éducative (ex. observer et nommer 5 comportements d'élèves qui font le bon comportement) ○ Temps perdu/temps repris
C	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre avec un intervenant pour faire l'apprentissage du bon comportement ○ Modélisation du comportement attendu ○ Geste réparateur en lien avec le comportement (faire un dessin, réparer ce qui a été brisé, rendre service, faire des excuses, faire une activité avec l'ami concerné, etc.) ○ Revoir les étapes de résolution de conflits ○ Contrat comportemental avec l'élève ○ Aménagement préventif
D	C+ <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat comportemental avec l'élève ○ Rencontre avec les parents
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autres :

Signatures

Intervenant : _____

Parents : _____

Direction : _____

Date : _____

- Joindre une copie de l'arbre décisionnel

Pour nous joindre



Secrétariat : (418)393-2170 poste 2400

Service de garde : (418)393-2170 poste 2499

Courriel : ptit-bonheur@cschic-chocs.qc.ca

Il est à noter que pour tous changements concernant l'horaire de votre enfant au Service de garde, il est très important de communiquer avec Mme Cloé Lemieux, notre responsable.

Centre de services scolaire : 418-368-3499

Site Internet ...

<https://csscc.gouv.qc.ca/>

<https://www.facebook.com/EcolePtitBonheur>